

4. Les déchets

Les enjeux majeurs dans le domaine des déchets se situent au niveau de la réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets.

Un plan global de réduction des déchets à la Ville de Besançon est en cours. Des investissements sont effectués afin de sécuriser les locaux poubelles, de doter les sites de matériel (Poubelles double tri, composteurs...) ou encore limiter la production de déchets des agents (mugs à l'effigie de l'Agenda 21).

Un **plan d'actions spécifique aux économies de papier** a été engagé en 2008. Actuellement, le papier est collecté par des agents du CHAT qui le valorisent par une vente à une société. Une direction pilote et un prestataire ont été désigné pour le traitement des **Déchets Industriels Banals**, et plus précisément pour ceux éliminés en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2. Les **déchets dangereux** sont triés et font l'objet d'une prestation. Les **piles** sont collectées et traitées par un organisme agréé SCRELEC. Les accumulateurs et batteries sont également recyclés.

L'expérimentation sur l'utilisation de **couches lavables**, démarrée en 2009 dans une crèche, se poursuit. Elle sera étendue à la crèche Artois.

Une expérimentation est menée sur la mise en place de la **récupération et de la valorisation de la fraction fermentescible** des ordures ménagères dans la restauration scolaire sur 6 sites. L'association Trivial Compost assure la formation des agents et des élèves ainsi que le bon fonctionnement des composteurs. Le compost est valorisé au plus près sur des espaces verts municipaux.

➤ Actions engagées

- ✓ 5122 euros économisés en 2010 avec le **recyclage des accumulateurs et batteries**.
- ✓ **Expérimentation des couches lavables** dans une crèche municipale
- ✓ Expérimentation du compostage des déchets issus de la restauration scolaire



IV. La gestion des finances publiques

L'engagement de la Ville en faveur d'une logique de développement durable est constant et transversal. Le budget 2011 a mobilisé les moyens nécessaires à la réalisation opérationnelle de **projets majeurs** : le tramway d'agglomération, la construction de nouveaux quartiers ou encore la livraison de grands équipements. D'autre part, la Ville continue son engagement dans les Programmes de Renouvellement Urbain de Planoise et Clairs-Soleils.

Une grande partie des investissements réalisés vise à maintenir un service public de proximité et de qualité pour l'épanouissement de chaque bisonin.

En 2011, la Ville a **augmenté sa subvention au CCAS** malgré un contexte financier difficile pour soutenir les politiques menées en faveur des publics défavorisés. Dans le domaine de la solidarité, le CCAS est mobilisé sur l'urgence sociale. L'insertion fait également l'objet de dispositifs financiers adaptés avec une politique forte d'accompagnement du vieillissement et du grand âge. En matière de prise en compte du handicap, l'accompagnement du CHAT ou la mise en accessibilité des lieux publics sont poursuivis.

Des emprunts, remboursés sur les économies générées ou les recettes d'électricité ont été souscrits pour moderniser l'éclairage public, isoler les bâtiments ou bien encore développer le photovoltaïque et le bois-énergie. Depuis 2010, ce sont 3,45 Millions d'€ qui ont ainsi été prévus. Au delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements de réduction des consommations, de renouvellement de chauffage, de modernisation des dispositifs et de création des chaufferies bois.

La Ville porte une attention particulière à son patrimoine environnemental et écologique. Le programme pluriannuel de valorisation des collines, l'aménagement d'espaces verts (jardins, vignes, parcs urbains...) se poursuivent. Les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement demeurent importants avec notamment la mise en œuvre d'un schéma directeur de la station de Port Douvot, le remplacement des canalisations en plomb, le dévoiement de réseaux en lien avec le chantier du tramway.

Dans le Plan Pluriannuel d'Investissements, 385 000 € sont inscrits sous la rubrique Agenda 21 pour accompagner des projets innovants.

- ① *Budget 2011 consacré à des travaux de performance énergétique : 950 000 €*
- Budget 2011 consacré aux énergies renouvelables : 450 000 €*
- Budget 2011 consacrés aux espaces verts, parcs et jardins, collines, jardins familiaux : 1 150 000 €*



Troisième partie

La mise en application des principes du développement durable



I. La participation des acteurs

Dans le cadre du premier Agenda 21, un **diagnostic territorial** mené sur le territoire du Grand Besançon a permis un état des lieux et d'identifier les enjeux clefs du développement durable. Ce travail a été mené en concertation avec **l'ensemble des parties prenantes**.

L'élaboration d'un second programme a été l'occasion de relancer la concertation avec l'ensemble des acteurs. De septembre 2009 à juin 2010, **40 ateliers** ont été organisés sur le territoire du Grand Besançon. Ils ont mobilisé plus de 600 personnes : citoyens, acteurs socio-économiques, société civile, élus, agents des collectivités. Le cabinet INDDIGO a été mandaté pour animer certains de ces ateliers et garantir une neutralité de la concertation. Ces ateliers ont permis de sensibiliser la population, d'identifier les nouveaux enjeux et les actions à conduire pour les années à venir.

La vision stratégique de la Ville *Besançon 2020* a été élaborée en **concertation avec la population**. Ce projet de développement de Besançon a fait suite à une enquête confiée à l'IFOP, à des forums inter-quartiers, des entretiens avec les instances participatives : Conseil Général du Doubs, Conseil Régional de Franche-Comté. La population a été appelée à participer largement. Le projet de ville s'appuie sur les idées et les aspirations exprimées par les Bisontins mais cherche aussi à répondre aux grands enjeux auxquels les villes et Besançon sont aujourd'hui confrontées. Il formalise la déclinaison d'une vision et d'une stratégie claires et partagées. En amont, une identification et une hiérarchisation des enjeux développement durable ont été établies. Actuellement, des ateliers sont proposés aux citoyens dans le cadre de l'élaboration de Besançon 2030.

L'Agenda 21 s'est ouvert sur le territoire en proposant aux acteurs d'inscrire leurs actions. Dans le cadre du PCET, les acteurs du territoire seront invités à se mobiliser au travers d'une charte.



Les **Conseils Consultatifs des habitants** sont les relais incontournables pour la sensibilisation, l'écoute et la sollicitation des habitants. En 2008, la révision des modalités de scrutin a permis de mobiliser des habitants peu impliqués par un vote aléatoire. Les CCH, le **Conseil des sages** et le **Conseil Bisontin des Jeunes** ont été invités à participer activement à l'élaboration du programme d'actions en faveur du développement durable et aujourd'hui à mettre en œuvre des actions.



La Ville participe au club Plan de Déplacement des Entreprises autour de la mobilité durable. Un **club des Agenda 21** animé par la Région permet une mise en réseau des acteurs.

En interne, la Ville de Besançon a constitué un **réseau de référents Agenda 21**. Ces référents travaillent avec les directeurs pour assurer une mission d'irrigation de la culture développement durable dans les actes quotidiens de leur service. Des outils internes permettent une participation interne active des agents.

➤ Actions engagées

- ✓ Nombre de projets examinés par les instances participatives : 129 en 2011
- ✓ Partenaires de l'Agenda 21 : 36 en 2012

II. La mise en œuvre de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

La Ville de Besançon et le Grand Besançon, depuis 2007, sont signataires de la **Charte de la diversité** et de l'égalité des chances et à ce titre, sont engagées dans une démarche de formation et de gestion des ressources humaines respectueuse de l'égalité des chances.

Elles sont notamment engagées dans la formation et sensibilisation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité. Dès 2005, une Conseillère Municipale déléguée de l'égalité des chances et à la lutte des discriminations a été mise en place et en 2006, la Ville a mis en place une Mission de Lutte contre les Discriminations.

Les collectivités se sont aussi engagées à respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont l'embauche, la formation, la mobilité, l'avancement ou la promotion professionnelles des collaborateurs. La charte de la diversité et de l'égalité des chances détaille en six points l'ensemble des engagements auxquels les signataires souscrivent pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Ces engagements concernent essentiellement la gestion du personnel et des carrières et la prise en compte de la diversité dans différents aspects des ressources humaines (recrutement, formation, promotion).

La Ville de Besançon et le Grand Besançon développent plusieurs types d'actions dans le cadre de cet engagement. En matière d'organisation d'événements externes, leurs actions en faveur de la lutte contre les discriminations s'orientent autour de deux collectifs :

- Un collectif de 30 structures qui préparent des actions diverses dans le cadre de la journée internationale de la femme du 8 mars (conférences, pièces de théâtre, débats dans les quartiers de la Ville...), menées en lien avec la DRDFE et le CIDFF ;
- Un second collectif d'une vingtaine d'acteurs travaillant à l'organisation d'actions dans le cadre de la journée du 25 septembre, proclamée journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes par l'ONU, en 1999.



En matière d'engagement affectant leur fonctionnement interne, la Ville et le Grand Besançon travaillent en particulier sur la représentation des femmes dans leurs effectifs, à deux niveaux :

- la représentation des femmes dans l'ensemble des catégories de fonctionnaires titulaires (cat. A, B ou C) dans le processus des recrutements ;
- la représentation par niveau de responsabilités où la problématique reste prégnante.

D'autres actions sont mises en place, au niveau de l'accès à la formation, notamment dans les filières techniques ou au niveau de l'égalité de traitement ou de la prise en compte des temps de vie.

En 2011, une plaquette d'information a vu le jour. Ce document a rencontré un franc succès au niveau des partenaires et notamment de l'Education Nationale. Un guide des bonnes pratiques R.H. est en cours à destination des signataires de la charte de la diversité.

✓ Nombre d'articles publiés par le portail : 986 début 2011

III. Le pilotage

Le pilotage de l'Agenda 21 en interne est assuré par la mission Développement durable de la Ville de Besançon. Cette mission a été créée en 2001 et est directement rattachée à la Direction Générale des Services. Un **comité de pilotage** commun avec le Grand Besançon a été constitué. Il rassemble 15 membres élus et services techniques des deux collectivités. Il est chargé du suivi de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial. Il se réunit à la fréquence d'une réunion mensuelle.

Les programmes en faveur du développement durable font l'objet d'un pilotage politique et technique impliquant un rôle clef de la direction générale. Chacune des actions de l'Agenda 21 fait l'objet d'objectifs clairs et d'un pilotage identifié par un binôme élu-direction.

Pour l'élaboration des grands projets d'urbanisme, des comités de pilotage opérationnels ont été constitués. Ils rassemblent les services techniques, les élus, les partenaires techniques et financiers, institutionnels. Ceci peut être le cas pour d'autres grands projets transversaux.

Un **Comité de suivi et évaluation** de l'Agenda 21 a été constitué en 2006. En 2008, il est devenu commun au pilotage du Plan Climat Energie Territorial. Dès le lancement du second programme, il y a eu la volonté d'ouvrir encore plus largement ce comité de suivi aux partenaires et d'englober la démarche Cit'ergie pour maintenir une cohésion d'ensemble. A ce jour, le comité est composé de près de **70 membres** partenaires institutionnels, société civile et instances participatives.



Le dispositif de suivi permet de mesurer quantitativement et qualitativement la mise en œuvre du programme d'actions et de rédiger un bilan régulier. En interne, la mission développement durable sollicite les différents services pour identifier les actions menées et faire le point sur l'état d'avancement des actions.

Un **tableau de bord** accessible au Comité de Pilotage permet l'enregistrement des données. Ce tableau de bord est destiné à évoluer pour devenir commun aux actions de l'Agenda 21, du PCET et de Cit'ergie. Une réflexion est en cours pour disposer d'un outil unique accessible à l'ensemble des services au sein de la collectivité permettant une entrée par projet. Ce préalable permettrait de gagner en lisibilité et en efficacité pour le suivi et l'évaluation des actions.

➤ Actions engagées

- ✓ 90 personnes dont 23 élus, 15 instances participatives et 36 structures extérieures sont impliqués dans le dispositif de pilotage de l'Agenda 21
- ✓ Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21 : 24 en 2009, 13 en 2010, 15 en 2011 et 11 en 2012

IV. Une approche transversale

La démarche d'Agenda 21, initiée dès 2001 avec la création d'une mission développement durable transversale, marque un jalon dans la démarche de développement durable de la Ville.

La collectivité dispose de **services assurant la transversalité** dans la mise en œuvre des programmes : mission développement durable, service démocratie participative, service conduite de projets, service évaluation, direction de la communication...

Pour mieux appréhender la globalité des enjeux, plusieurs démarches sont co élaborées avec le Grand Besançon.

La mission Développement durable est associée aux réunions hebdomadaires de la direction générale. Une réunion mensuelle de Direction réunit les membres de la Direction Générale, les Chefs de Département, les Directeurs, ainsi que les Chefs de service ou Chargés de mission relevant directement d'un responsable de pôle. Elle a une fonction d'échange et de mise à niveau d'information de tous les cadres concernés tant sur les grands dossiers municipaux et les problèmes d'actualité présentés par la Direction Générale que sur les projets, dossiers ou réalisations.

➤ Actions réalisées

En 2011, se sont tenues :

- ✓ 32 réunions du Comité de Direction,
- ✓ 23 réunions Maire / Direction Générale,
- ✓ 20 réunions de Direction Générale
- ✓ 7 réunions de Direction.

Une cohérence est recherchée dans la mise en œuvre des programmes notamment au travers des documents de planification. L'Agenda 21 s'articule avec les autres démarches :

Le Plan Climat Energie Territorial de la Ville a été élaboré conjointement avec celui du Grand Besançon. Le Comité de Pilotage est commun avec celui de l'Agenda 21 et du label Cit'ergie pour permettre une co construction des outils. Le plan d'actions du PCET vient alimenter le premier axe de l'Agenda 21.

Le Schéma de Cohérence Territorial, adopté le 14 décembre 2011, ambitionne d'organiser le développement de son territoire dans une perspective d'urgence climatique. Il vise à développer une planification urbaine qui contribue à la préservation de la biodiversité et des ressources ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Un nouveau **Plan de Déplacements Urbains** du Grand Besançon est en cours de définition. Véritable dispositif visant à favoriser les transports en commun, ce plan met en cohérence l'ensemble des moyens de déplacement dans l'agglomération bisontine avec notamment l'arrivée de la LGV et la construction d'une ligne de tramway.

Le **Plan Local d'Urbanisme** de Besançon, approuvé en 2007, a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Début 2011, le P.L.U. a été révisé pour mieux prendre en compte les risques naturels existants (notamment le risque inondation) et leur prévention ainsi que les nouvelles préoccupations environnementales en vue de promouvoir et d'encadrer l'efficacité énergétique dans la construction. Fin 2012, l'acquisition d'un nouveau S.I.G. va accroître les possibilités de suivis des activités du territoire à la parcelle.

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** comporte 292 projets en 2011 portés par 128 structures différentes et est articulé avec l'Agenda 21. Le premier programme 2007-2009 a fait l'objet d'un rapport d'évaluation consultable :

http://www.aduan.org/media/article/document/174836_174838_Contrat_Urbain_Cohesion_Sociale_bilan_Besancon.pdf

Le second programme est prorogé jusqu'en 2014. Les priorités thématiques sont l'accès à l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance et l'accès à la santé.

La période 2010-2014 est l'occasion d'une meilleure articulation des différents outils œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale et du développement territorial (Programme de Rénovation Urbaine (P.R.U), Programme de Réussite Educative (P.R.E), Schéma de COhérence Territoriale de l'agglomération de Besançon (SCoT), Programme Local de l'Habitat (P.L.H), Contrat Local de Prévention et de Sécurité

(C.L.P.S), Groupe Solidarité Emploi(G.S.E)...), notamment en termes de gouvernance, pour tendre vers une forme de contrat plus unifié en continuité de l'actuel C.U.C.S.



Un travail en réseau avec d'autres territoires est recherché. Depuis 2001, la ville est adhérente au Comité 21. Le Maire/Président est l'un des vice-présidents de l'Association des Maires des Grandes Villes de France. La collectivité participe aux travaux du réseau métropolitain Rhin Rhône et à ceux du **programme franco suisse Reve d'avenir** qui rassemble 27 collectivités en faveur d'un projet de territoire ambitieux et performant, pour la maîtrise de l'énergie et du climat.

En novembre 2011, la Ville de Besançon a également décidé de se lancer dans une actualisation de la **prospectivité territoriale, à l'horizon 2030**, en lien étroit avec le Grand Besançon. Le « projet de ville » Besançon 2020, adopté en novembre 2006, nécessite en effet aujourd'hui une actualisation, au vu des grandes évolutions institutionnelles, environnementales, économiques impactant le paysage local, et au-delà français et mondial. Alors même que le contexte actuel est incertain, il apparaît nécessaire de penser la ville de manière durable, collective, pour que les réponses à apporter aux évolutions majeures de notre système soient réfléchies, concertées et anticipées. Le projet de prospectivité territoriale « Besançon 2030 » se fera à partir d'un socle commun avec le Grand Besançon, autour d'une vision partagée du développement de l'agglomération, de valeurs et d'orientations communes. Il intégrera de manière transversale l'ensemble des défis d'un développement urbain durable, pour mieux penser et construire l'avenir de notre territoire.

En interne, le réseau de référents est un relais pour une conduite en transversalité des actions.

V. Un dispositif d'évaluation partagé

Le premier programme de l'Agenda 21 a fait l'objet d'un **bilan** sous forme d'une synthèse écrite en 2009. Ce bilan a été effectué en interne puis a été présenté aux différents comités de suivi, au Conseil Municipal le 15 janvier 2009. La tenue d'un **4^{ème} forum public** du développement durable, le 6 février 2009, a permis la restitution de ce bilan aux habitants. 118 des 150 actions étaient portées par la Ville dont certaines menées conjointement avec le Grand Besançon ou des partenaires institutionnels et associatifs. 49% des actions ont été réalisées, 19% avancées, 16% engagées et 16% non engagées. Ce bilan a mis en lumière la difficulté de l'exercice. Les alternatives techniques pour limiter l'impact sur l'environnement ne sont pas toujours évidentes à mettre en place et les moyens budgétaires difficiles à mobiliser. Certaines actions programmées se sont avérées parfois surdimensionnées par rapport aux capacités techniques, financières et humaines de la collectivité. D'autres freins rencontrés reposaient sur des facteurs extérieurs comme des situations politiques difficiles à l'étranger pour certaines actions de coopération décentralisée.